



## Dans ce numéro



### DOSSIER

Votations du 10 juin:

Projet triangulaire **4**

Taux d'impôt communal unique **6**



### EMPLOI

42 postes vacants **8**



### ACTUEL

Retour des Kosovars: politique cantonale **12**



### CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine **14**



### MEMENTO

Lausanne au temps des palmiers **16**

## Rectificatif

A la suite d'une erreur malencontreuse, nous avons publié en première page du N° 86 une version non corrigée d'un article sur les votations du 10 juin, comportant plusieurs coquilles. L'une d'entre elles semblait contredire le titre de l'article.

Il fallait évidemment lire que le Conseil d'Etat appelle à voter «deux fois OUI» au projet triangulaire.

La rédaction

## Votations du 10 juin

# Projet triangulaire: une chance unique pour notre canton

par Francine Jeanprêtre, vice-présidente du Conseil d'Etat

**L**e 10 juin, nous aurons à nous prononcer sur un projet novateur et de grande valeur pour l'avenir de notre canton: le «projet triangulaire» prévoit une meilleure collaboration entre l'Université de Lausanne (UNIL), l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL) et l'Université de Genève – et ainsi la création d'un véritable pôle lémanique de recherche et de formation qui déterminera l'avenir universitaire de notre canton. Il s'agit pour nous d'une chance exceptionnelle et unique. Pour notre place universitaire, ce sont des atouts essentiels qui sont en jeu: les sciences de la vie, les progrès de la recherche médicale, le développement des sciences humaines et, à la clé de l'ensemble du projet, des centaines d'emplois qui vont du professeur d'université à l'apprenti.

Le projet triangulaire est constitué de plusieurs volets qui forment un tout: le regroupement à l'EPFL des mathématiques, de la physique et de la chimie, trois branches développées aujourd'hui à double dans deux hautes écoles distantes d'à peine quelques centaines de mètres, permettra à l'UNIL d'économiser 32,5 millions de francs par an; cet argent sera utilisé pour développer des secteurs d'avenir, et en premier lieu le pôle de sciences de la vie, avec un fort potentiel d'innovation et de création d'emplois. D'autre part, ce montant permettra de renforcer les sciences humaines à l'UNIL, avec des enseignements destinés aussi aux étudiants de l'EPFL, pour les sensibiliser au rôle des sciences exactes au service de la société. La Confédération est prête à verser quelque 50 millions de francs par an pour renforcer ainsi notre place universitaire – à condition que le peuple vaudois approuve le projet le 10 juin, comme vient de le relever publiquement le secrétaire d'Etat à la science et à la recherche Charles Kleiber.

**L**e projet triangulaire est aujourd'hui combattu sous la bannière conservatrice de la Ligue vaudoise et sous l'égide corporatiste de la Société vaudoise de pharmacie. Les arguments des opposants sont connus, et n'ébranlent en rien la conviction du Conseil d'Etat: nous devons préparer l'avenir, et dépasser les intérêts particuliers, dans l'intérêt de l'ensemble du canton.

Quant à l'opposition d'une partie des étudiants concernés, qui regrettent l'encadrement insuffisant à l'université, elle est certes compréhensible; il est cependant illusoire de croire qu'en cas de refus du projet, la Confédération serait prête à pallier financièrement au manque de ressources financières de l'Etat de Vaud pour le fonctionnement de son Université.

**E**nfin, l'argument selon lequel le regroupement à Genève de l'Ecole romande de pharmacie provoquerait une pénurie de pharmaciens dans le canton ne résiste à aucune analyse. Depuis longtemps, les dentistes vaudois se forment à Genève, et les vétérinaires à Berne; pour autant, le canton ne manque ni de dentistes ni de vétérinaires.

Nous avons aujourd'hui une chance unique de donner des projets d'avenir à notre canton et de nouvelles perspectives aux générations futures. Il s'agit maintenant de la saisir – par un double oui au projet triangulaire!

Francine Jeanprêtre



**A sous-louer:** grand deux pièces meublé avec balcon, cuisine lumineuse, à deux pas du centre ville mais calme. A sous-louer de mi-août 2001 à fin janvier 2002, 1080 francs/mois. Tél. 021/624 19 25

**A louer:** maison pour 4 à 6 personnes au sud de l'Algarve (Portugal). Cuisine agencée, grand jardin. Situation très calme à 13km de la plage. 500 francs/semaine pour 4 personnes, puis 125 francs en sus par personne supplémentaire (nettoyage de la maison compris). Tél. 021/ 801 15 46 (soir)

**CONFÉRENCE**  
**Triangle familial**  
**ou triangle infernal?**

**Guy Corneau**

**mercredi 6 juin 2001 à 20h15**  
**La Marive, 1400 Yverdon-les-Bains**

Lors de cette conférence, organisée par les Associations de parents d'élèves de Grandson, Yverdon et Yvonand, en collaboration avec les Productions Cœur.com et la Librairie Eric Chapuis, Guy Corneau, diplômé de l'Institut Carl Gustav Jung de Zurich, analysera les éléments qui permettent de créer une famille équilibrée où les besoins de l'enfant sont mieux respectés.

*Renseignements: 024 / 425 28 50 ou par email à ape\_nv@hotmail.com*

*Billets: Librairie Chapuis. rue du Lac 34, 1400 Yverdon-les-Bains*

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Doman, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Crettol, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)

## Nouveau chef de la Station cantonale d'arboriculture

**L**e chef de la Station cantonale d'arboriculture (SCA), à Marcelin, Philippe Chapuis, a fait valoir son droit à la retraite. Pascal Mayor, ancien assistant technique, le remplace depuis le 1er mai 2001.

Ingénieur ETS en arboriculture, Pascal Mayor est entré au sein de l'administration cantonale en 1988. Il a notamment assumé la responsabilité des cours pour arboriculteurs patentés et du secteur petits fruits. En collaboration avec les Stations fédérales de recherches agronomiques et l'Ecole d'agriculture de Marcelin, il a planifié et réalisé la conduite



*Pascal Mayor*

d'essais de différentes espèces sur le plan technique et phytosanitaire.

Philippe Chappuis avait été nommé chef de la SCA en 1988. Il a notamment siégé au sein de la Commission de surveillance du Centre

horticole de Lullier (GE) et des Conseils de fondation et de direction des Ecoles de Changins. Il a très activement participé à la mise en place de groupements régionaux et à la création d'un label de production intégrée (PI). Il a en outre mis en place la stratégie de lutte contre le feu bactérien et assuré le suivi de la prévention de cette maladie.

La conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor remercie M. Chapuis des services rendus à l'Etat de Vaud, en se félicitant d'avoir pu bénéficier des nombreuses compétences et du professionnalisme de ce collaborateur.

## Nomination d'un délégué au sport vaudois

**L**e Conseil d'Etat a nommé Marcel Parietti au poste de délégué au sport vaudois, en remplacement de Monsieur Raymond Séchaud qui a fait valoir ses droits à la retraite au 28 février 2001.

Né en 1955, Marcel Parietti, ancien joueur de football en ligue nationale A et en équipe nationale, possède une riche expérience des milieux sportifs. Outre ses diplômes d'entraîneur de haut niveau, il peut faire valoir une expérience de

formateur en Suisse et à l'étranger. Expert J+S en football, il contribue étroitement à la mise en œuvre dans son sport du concept



*Marcel Parietti*

J+S 2000 ainsi qu'à la rédaction d'ouvrages didactiques destinés aux entraîneurs pour les jeunes enfants. De plus, ses activités dans le domaine du marketing représentent un atout non négligeable pour l'administration des fonds du Sport-Toto dont il aura également la responsabilité.

Marcel Parietti entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2001, tout en consacrant, dès maintenant, plusieurs demi-journées chaque semaine à ses nouvelles fonctions.

## Conférences internes du DINF

La prochaine conférence interne du département des infrastructures aura lieu **le vendredi 1er juin, de 10h à 11h30**, à la salle du Grand Conseil (place du Château à Lausanne). Elle aura pour sujet la mobilité durable. M. Félix Walter, directeur du programme national de recherche «transport et environnement» (PNR 41), y présentera les objectifs et le bilan général des études réalisées dans le cadre du PNR 41, avec un accent particulier sur les lignes d'action préconisées pouvant être mises en œuvre dans le canton.

**Rappel des dates des conférences suivantes:**

**31 août** (dans la nouvelle salle du Grand Conseil à Rumine) sur les améliorations foncières (sujet probable).

**12 octobre** sur le développement durable (construction durable).

## Vente dupliquée malencontreusement

Signalée par un lecteur attentif, une erreur s'était glissée dans l'introduction en italique de l'article «Trois conditions pour réaliser le métro M2» du n°85 de *La Gazette*. Il y était écrit: «... Et que la vente d'une partie des actions de la vente cantonale vaudoise puisse avoir lieu», alors qu'il s'agit bien entendu de «...la vente d'une partie des actions de la banque cantonale...».



## Vaud candidat pour accueillir la future Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Le Canton de Vaud se porte candidat au siège de la future Haute Ecole de théâtre de Suisse romande, en proposant, avec la Ville de Lausanne, un bâtiment de l'EPSIC qui répond aux exigences de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP). Le canton a remis son dossier dans le délai fixé, fin mai, et la décision tombera fin septembre.

L'idée d'une nouvelle haute école repose sur une exigence pédagogique renforcée, fondée sur le principe d'une imbrication étroite de la formation avec les lieux de production théâtrale. Il s'agit d'une part, d'ajouter à la formation des comédiens celle des metteurs en scène, et, d'autre part, d'assurer la maîtrise du nombre de diplômés en fonction du marché de l'emploi.

La Haute Ecole de théâtre doit ouvrir ses portes en septembre 2003. Elle remplacera les actuelles sections d'art dramatique des Conservatoires de Genève et de Lausanne. La candidature vaudoise a été rendue possible grâce à la réponse favorable de la Ville de Lausanne à l'appel du Canton. La Municipalité s'est engagée à prendre en charge les coûts de transformations de l'immeuble proposé. Il s'agit d'un bâtiment existant, sis au Chemin Grand-Pré 5, qui abrite actuellement des cours de formation de l'EPSIC.

Les atouts de la candidature vaudoise sont nombreux:

- une vie théâtrale particulièrement riche sur l'ensemble du territoire;
- la situation de la Ville de Lausanne, ville-carrefour avec un réseau de production théâtral exceptionnel;

- le site lui-même, présentant toutes les facilités d'accès, de l'extérieur comme au sein de la ville;
- la qualité du bâtiment, dont la transformation pour l'EPSIC a démontré sa souplesse d'adaptation à des activités de formation;
- un coût d'investissement raisonnable.

Une partie des espaces disponibles permet d'envisager l'installation de l'Association ARTOS (association assurant des échanges d'information, de personnes, de matériel, etc., entre les institutions culturelles) dans les étages supérieurs, qui y dispenserait sa formation pour le brevet fédéral de technicien du spectacle et pour la gestion culturelle. ARTOS prendrait évidemment à sa charge tous les frais liés à l'aménagement et l'exploitation de ses locaux. – com

## Réforme de l'organisation de la justice de paix

La deuxième étape de la Réforme de l'organisation judiciaire, en marche depuis la votation du 2 mars 1997, concerne une nouvelle justice de paix, proche des justiciables et professionnalisée. Le Grand Conseil pourra en débattre cette année encore. La réforme, qui vise à améliorer la qualité et l'efficacité de la justice, a déjà réalisé la chaîne pénale, la chaîne civile, la création des quatre tribunaux d'arrondissement et la juridiction du travail.

Le projet propose de réunir le juge de paix et la justice de paix, tout en conservant à chacun des deux ses compétences propres. Il fixe le territoire de compétence de la justice de paix au niveau du district, suivant les re-

commandations du rapport Bersier-Jomini et les travaux de la Constituante.

Présidée par le juge de paix, magistrat désormais professionnel, la justice de paix aura une organisation semblable à celle des tribunaux d'arrondissement. Le juge de paix se voit conférer de nouvelles tâches en matière d'inventaires successoraux et de procédure sommaire de poursuite et faillite. La justice de paix prononcera toutes les interdictions, volontaires ou non et restera l'autorité tutélaire du canton de Vaud. En revanche, les amendes civiles seront transférées aux autorités municipales et les inventaires fiscaux auprès de l'Administration cantonale des impôts. La justice de paix

restera une justice de proximité de part la présence des assesseurs.

L'Etat assumera les coûts de fonctionnement et recevra, en contre-partie, l'ensemble des émoluments. Le coût annuel supplémentaire est estimé à 1.6 millions de francs. Il se pourrait toutefois que les rentrées (les émoluments), aujourd'hui estimées à 8 millions, soient plus importantes que prévu. Les coûts d'investissement sont de 5,6 millions pour les infrastructures (aménagement des locaux, mobilier, etc.), de 1,8 mio pour l'informatique (modernisation de l'Ordre judiciaire) et de 2 mios d'effectifs temporaires en renfort, liés à la mise en œuvre de la nouvelle justice de paix. – com

## Les fausses promesses du taux unique

Si les Vaudois ont leur porte-monnaie pour unique critère lorsqu'ils voteront sur le taux unique, il acceptent, paraît-il, l'initiative du POP. Ce pronostic est confirmé par deux sondages concordants. Il alimente le pessimisme du syndicat de Lausanne, qui prévoit que ses concitoyens approuveront l'initiative dans l'espoir de voir leurs impôts baisser de 13 %, et qui ajoute: «Il faut un sacré sens civique pour dire non». Comme s'il s'agissait d'une affaire morale, opposant le vice à la vertu, ou l'égoïsme du contribuable à l'altruisme du citoyen. Si tel était le cas, en effet, la bataille serait perdue d'avance.

Il vaut mieux admettre d'emblée que la plupart des Vaudois ne voteront pas en fonction de valeurs abstraites, mais selon leurs intérêts. S'ils ne voient leur intérêt qu'à très court terme, ils acceptent l'initiative. S'ils sont prévoyants et qu'ils regardent au-delà de l'horizon 2002, ils la rejettent. Il n'est pas indécrottable d'espérer qu'après avoir pris le temps d'y réfléchir, bon nombre de ceux qui ont répondu spontanément «oui» dans les sondages répondront finalement «non» dans l'isolement.

Matériellement, la perte de l'autonomie fiscale des communes risque d'être lourde de conséquences pour les habitants des villes, qui verront régresser le niveau de certaines prestations communales. Pour les habitants de condition modeste, qui sont les premiers intéressés au niveau des prestations sociales, cette régression pourrait rapidement dépasser, en francs et en centimes, l'économie réalisée par la baisse de l'impôt communal. Et les seuls habitants à profiter pleinement de la baisse du taux seraient les contribuables aisés.

Le comité d'initiative annonce simultanément que les communes sous-équipées recevront les moyens de financer leurs projets, que les communes endettées pourront rembourser leurs dettes, et que les communes bien gérées pourront offrir davantage de prestations à leurs habitants. Tout cela organisé par le Canton, sans augmentation globale du rendement des impôts? Il y a vraisemblance. Pour que cela soit vrai, il faudra que le Grand Conseil, puis le peuple, consentent rapidement à une augmentation de la fiscalité unifiée. Autant dire «non» tout de suite.

Laurent Rebeaud



## VOTATIONS DU 10 JUIN

# Projet triangulaire

*En complément de la brochure officielle et du site [www.vd.ch](http://www.vd.ch), voici quelques informations complémentaires sur les tenants et aboutissants des référendums contre le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie.*



Bâtiment actuel de l'Ecole de pharmacie: il reste place pour 80 postes de laboratoire supplémentaires.



Le bâtiment actuel de l'Ecole de pharmacie à Dornig doit être libéré pour faire place au futur Centre de génomique, pierre de touche du projet triangulaire.

## Un financement à l'avantage du Canton

Le projet triangulaire représente une opération quasiment blanche pour les finances vaudoises: l'essentiel du financement viendra de la Confédération. La seule dépense pour le Canton consistera à investir 4 millions de francs pour ajouter 80 places de laboratoires au bâtiment de l'Ecole de pharmacie, actuellement sous-occupé (*photo ci-dessus*).

### Financement à long terme

A long terme, le financement de l'opération est réglé de la manière suivante:

- Dès 2004, l'EPFL verra son budget augmenter (de l'ordre de 50 millions de francs par an) suite aux transferts achevés à cette date (chimie, physique et mathématiques dont le coût actuel à l'UNIL a été évalué à environ 32,8 millions par année).
- L'UNIL conservera ces 32,8 millions de francs annuels à son budget (vote très largement majoritaire du Grand Conseil en décembre 2000) et les affectera à

hauteur de 10,8 millions environ au pôle de sciences humaines et sociales et de 22 millions environ au pôle de génomique fonctionnelle; l'ensemble des professeurs, chercheurs et assistants engagés sur ces ressources seront sous contrat de l'UNIL.

- Après le regroupement à Genève de l'Ecole romande de pharmacie, l'UNIL maintiendra sa contribution annuelle de 4,6 millions de francs par an à cette institution dont la gestion continuera à être placée sous la responsabilité d'un Conseil de surveillance paritaire.

### Pour la mise en place

Pour la période de mise en place du projet (2001-2004), les modalités suivantes ont été négociées:

- De 2001 à 2004, la Confédération accorde au total 63 millions de francs à l'EPFL pour financer le transfert progressif de la section de chimie (automne 2001), puis de la section de physique et de l'institut de mathématiques de l'UNIL (automne 2003).

- Le Canton de Genève consacre 12 millions de francs pour quatre ans au lancement du projet (environ un tiers pour les sciences humaines et deux tiers pour la génomique fonctionnelle).

- La Conférence universitaire suisse – sous condition d'un vote positif le 10 juin et de la signature de la convention académique en cours de rédaction – attribue 10 millions de francs pour trois ans au développement à parts égales des projets de sciences humaines et de génomique fonctionnelle.

### En cas de rejet...

Un rejet du regroupement la pharmacie compromettrait la réalisation de l'ensemble du projet, car le soutien de la Confédération est subordonné à la mise en place des coopérations et à la répartition des spécialités telles que prévues dans la Déclaration commune d'intention signée le 30 juin 2000 par le Conseil fédéral et les deux Conseils d'Etat vaudois et genevois.

RN

# Réussir la révolution médicale

La région lémanique est devenue un centre d'excellence reconnu mondialement en matière de sciences du vivant. Aux trois hautes écoles (UNIL, UNIGE et EPFL) qui y sont localisées s'ajoutent les deux Hôpitaux universitaires, CHUV et HUG, ainsi que des institutions de recherche prestigieuses telles que l'Institut Suisse de Recherches Expérimentales sur le Cancer (ISREC) et l'Institut Ludwig. La révolution génétique qui est en cours exige de renforcer les collaborations existant entre ces divers partenaires. Le projet triangulaire prévoit de leur attribuer 22 millions de francs. Ces moyens permettront notamment de renforcer les efforts actuels de recherche sur le cancer, le

Parkinson, l'Alzheimer et les maladies cardio-vasculaires en particulier.

## Trois branches de plus

Parallèlement, le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie sur le site de Genève rendra possible l'adjonction de trois branches au plan d'études des futurs diplômés en pharmacie. L'élargissement de son champ de recherche ainsi obtenu donne à cette discipline tous les atouts nécessaires pour réussir le virage de la génomique et garantir son statut académique. Le choix du site de Genève se justifie par la proximité des industries pharmaceutiques et par la volonté d'associer l'Université de Genève à ces développements.



## Les arguments pour et contre sur l'internet

L'opposition au regroupement de l'Ecole romande de pharmacie est menée essentiellement par la Ligue vaudoise et par la Société vaudoise de pharmacie: Leurs arguments sont exposés sur le site Internet de la Ligue vaudoise ([www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)).

Le comité hors-Etat favorable au projet a construit sa propre argumentation, sur un site accessible à l'adresse [www.letriangle.ch](http://www.letriangle.ch).

La documentation de l'Etat (Rapport du Conseil d'Etat, débats parlementaires, message aux citoyens, etc) est disponible sur le site officiel de l'Etat ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)).

## Financements dans le cadre du projet triangulaire Dix projets pour le développement des sciences humaines à l'UNIL

*A contre-courant des considérations utilitaristes qui ont conduit la Confédération à évincer les sciences humaines des «pôles nationaux de recherche» (PNR), les hautes écoles lémaniques veulent développer les sciences humaines et sociales. A leur sens, la transformation rapide du monde nécessite une réflexion approfondie sur les implications de ces changements et sur la manière de les maîtriser. C'est ce qui justifie le lancement de dix projets interdisciplinaires de recherche. Tous impliquent au moins deux des trois hautes écoles lémaniques.*

Le tableau ci-dessous présente brièvement ces projets, que l'Université de Lausanne (UNIL) financera avec une partie des moyens libérés par le transfert à l'EPFL des maths, de la physique et de la chimie.

En vertu de la règle admise par les partenaires selon laquelle les postes affectés au programme «Sciences, Vie Société» sont rattachés à l'une des institutions selon la provenance du financement, ce montant servira à créer des postes à l'UNIL. Les professeurs et les chercheurs qui seront engagés auront également à remplir une mission d'enseignement, ce qui entraînera une amélioration des conditions générales d'enseignement.

### 1. Droit international et comparé

- Droit du vivant
- Droit des communications et des médias électroniques
- Droit international humanitaire.

### 2. Écologie

- Etude des problèmes sociaux, culturels et environnementaux liés à la globalisation
- Etude des problèmes de participation, d'identité et de légitimation des processus de décision collective relatifs aux ressources urbaines.

### 3. Éthique

- Interface critique entre les sciences humaines et les sciences du vivant.

### 4. Nature, sciences et société

- Etude de la dynamique réciproque.

### 5. Parcours de vie

- Analyse de quatre moments cruciaux:
  - 1° l'insertion dans la vie adulte
  - 2° les crises et reconfigurations du milieu de vie
  - 3° le passage à la retraite
  - 4° la transition vers la grande vieillesse.

### 6. Psychologie sociale

- Mise en évidence des formes subtiles de discrimination, notamment dans les domaines du sexisme, du racisme et de l'antisémitisme.

### 7. Religions

- Sociologie des religions, judaïsme, islamologie et étude comparée des religions.

### 8. Santé et société

- Etude des problèmes sociaux, psychologiques, épistémologiques et politiques posés par la santé et dus aux développements spectaculaires des sciences du vivant et de leurs applications.

### 9. Sciences et culture

- Etude de la mise en relation des représentations artistiques, des représentations sociales et des discours scientifiques.

### 10. Stratégie

- Etude des systèmes d'information qui s'adaptent aux conditions culturelles, humaines, sociales et économiques des organisations.



## Projet triangulaire (suite)

### Dynamiser la place universitaire ... et l'emploi

Le projet triangulaire, et en particulier l'appui fédéral qu'il induit, représentent une chance unique de dynamiser la place universitaire vaudoise et romande. La présence de deux facultés de médecine, d'une école polytechnique, de nombreux instituts de recherche et d'un large éventail de compétences en sciences humaines et sociales constitue un ensemble de premier plan à l'échelle mondiale. Le projet triangulaire vise à mettre ces compétences en réseau et à les doter de moyens supplémentaires.

Il faut également relever – cela ne va pas de soi – que le financement public du projet triangulaire offre aux chercheurs une plus grande indépendance scientifique et éthique que lorsqu'ils dépendent d'un financement privé.

#### 300 postes de travail dans la recherche et l'enseignement

L'impact économique est non négligeable: on estime à plus de 300 le nombre de postes de travail qui seront créés pour la recherche et l'enseignement. Le projet contribuera à renforcer l'attrait du canton pour les nouvelles entreprises, en particulier dans le secteur des biotechnologies. A terme, ce renforcement du tissu économique se répercutera en termes fiscaux.

La situation financière du canton ne permettrait pas de réaliser un tel projet en *Alleingang* vaudois.

RN

## VOTATIONS DU 10 JUIN Taux unique

*En complément de la brochure officielle et du site [www.vd.ch](http://www.vd.ch), voici deux prises de position contrastées à propos des effets qu'aurait l'initiative fiscale du POP sur la charge de travail de l'administration cantonale.*

### Le point de vue du comité d'initiative

Rappelons qu'aujourd'hui on paye trois fois plus d'impôts communaux ici que là. Rappelons qu'en dépit de taux élevés, les communes pauvres n'ont pas d'argent pour offrir des prestations de qualité à leurs habitants, alors que les caisses des communes riches débordent malgré des taux bas. Or le Conseil d'Etat semble estimer que la correction de ces criantes injustices fiscales nécessiterait un travail administratif démesuré.

#### Le fonds de péréquation EtaCom doit être géré par l'UCV

Il est vrai que l'acceptation de l'initiative demandera quelques adaptations légales ponctuelles initiales. Mais ce travail n'aura lieu qu'une fois. Quant au fonds de péréquation nécessaire, il existe déjà: c'est celui d'EtaCom. Une fois les règles de redistribution définies, sa gestion ne sera pas plus compliquée qu'aujourd'hui. Les initiants demandent d'ailleurs par voie de motion que, pour des questions de transparence, ce fonds soit géré par l'Union des

### Pour corriger les in



Présentation de la démarche EtaCom devant la presse. De gauche à droite: les conseillers d'Etat, et Pierre Grandjean, président de l'Union des communes vaudoises.

Communes vaudoises (UCV). Par contre, toutes les péréquations actuelles (facture sociale, compte de régulation...) disparaîtront avec le taux unique, d'où une simplification administrative évidente.

#### Un système de vases communicants

Le taux unique simplifiera aussi grandement les deux dernières phases du processus de désenchevêtrement ainsi que la sortie d'EtaCom. En effet, à chaque reprise de tâches par l'Etat, le taux cantonal augmentera d'un certain nombre de points et le taux communal diminuera d'un même nombre, et inversement si des tâches sont transférées aux communes. Pour le contribuable, il s'agira dans les deux cas d'opérations blanches. Tandis qu'avec le système actuel et son compte de régulation, les difficultés administratives sont préprogrammées.

Le 10 juin, un OUI à l'initiative de justice fiscale s'impose donc.

*Au nom du comité d'initiative,  
Jean-Paul Dudt*

# Les inéquités fiscales entre communes, la voie de la démarche EtaCom



De g. à dr.: Jacqueline Maurer et Claude Ruey, président de l'Union des communes vaudoises.

Le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil reconnaissent, depuis plusieurs années, que les disparités financières et fiscales entre les communes «riches» et les communes «pauvres» du canton sont excessives. C'est pourquoi ils ont soutenu, dans le cadre de la démarche EtaCom, des dispositions imposant une réduction de ces disparités à travers des mécanismes de péréquation renforcés.

L'un des principaux projets de la démarche EtaCom va dans le même sens que l'objectif de justice proclamé par les auteurs de l'initiative en faveur d'un taux communal unique. Ainsi, la divergence entre le Conseil d'Etat et les initiants porte moins sur la motivation que sur les moyens choisis pour satisfaire celle-ci.

L'initiative bouleverserait l'ordre institutionnel du canton, en attribuant à l'autorité cantonale la compétence de décider des impôts communaux. Une telle situation n'existe nulle part en Suisse. Elle conduirait à vider de sa substance l'essentiel de l'autonomie communale.

Les autorités cantonales ont soutenu avec succès la première étape de la démar-

che EtaCom, approuvée par le peuple vaudois lors du référendum du 21 mai 2000, avec 100 357 oui et 57 784 non. Afin de préserver la liberté des communes de régler, à leur niveau, les problèmes qu'elles peuvent gérer elles-mêmes, elles s'opposent au taux unique.

Pour mémoire, la démarche EtaCom:

- est soutenue par une large majorité du Grand Conseil et des communes vaudoises;
- a déjà fait l'objet d'un vote positif du peuple vaudois;
- vise à clarifier les compétences et les tâches respectives du Canton et des communes, sur la base d'un principe de saine gestion: «qui commande, paie; qui paie, commande»;
- réduit les écarts financiers et fiscaux entre les communes
- permet l'évolution de nos institutions en créant des conditions favorisant l'émergence de communes fortes et capables d'assumer leur autonomie.

Pour en savoir plus sur la démarche EtaCom: [www.sic.vd.ch/etacom/](http://www.sic.vd.ch/etacom/)

## Le point de vue des responsables d'EtaCom

L'initiative pour un taux d'impôt communal unique instaurerait le «tout à l'Etat», favorisant une concentration des pouvoirs au détriment de l'équilibre institutionnel que nous connaissons et portant atteinte aux droits populaires.

### Répercussions sur le travail de l'administration cantonale

Cet élément est susceptible d'avoir d'importantes répercussions sur le travail de l'administration cantonale, en particulier sur les points suivants:

- En premier lieu, les opérations de mise en œuvre avant l'entrée en vigueur du système demanderont un travail préparatoire considérable: simulations financières, évaluation de variantes, test des effets sur les communes, définition des critères de répartition, choix des barèmes pour chaque impôt concerné, etc.
- Il s'agira ensuite de procéder aux adaptations législatives nécessaires: lois, décrets et règlements d'application.

- La phase de mise en œuvre demandera quant à elle un renforcement des contrôles de l'Etat sur les communes: évaluation des effets, surveillance financière, définition de normes en matière de prestations, etc.
- Enfin, les simulations ont montré que des cas critiques peuvent se présenter. Il appartiendrait alors à l'administration cantonale de trouver les solutions pour les communes placées par le taux unique dans des impasses financières.

### Un gadget électoral

Il est faux de prétendre que les mécanismes actuellement en place pourraient gérer l'application du taux unique sans charges supplémentaires. La transformation de l'impôt communal en impôt cantonal bis implique un tel changement dans la nature de l'impôt et dans ses modalités de répartition que les instruments actuels se révéleront inadaptes. De même, il n'est pas envisageable de déléguer la gestion du fond de péréquation instauré par l'initiative à l'Union des

Communes vaudoises (UCV). Une telle proposition de «privatisation» de l'impôt ne saurait être considérée que comme un gadget électoral.

Au final, si l'acceptation de l'initiative sur le taux unique peut simplifier certaines opérations, c'est dans la mesure où l'atteinte portée aux communes serait telle que celles-ci se verraient en fait privées de toute compétence et ramenées au niveau de simples circonscriptions administratives. Un tel choix politique n'est ni celui du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, ni celui des communes, toutes tendances politiques confondues. La «simplification» qui en résulterait relèverait en fait de l'élimination.

Dans ces conditions, il convient de parler de solution simpliste plutôt que de solution simple!

Pour ces motifs, il est important de voter NON à l'initiative pour un taux d'impôt communal unique le 10 juin prochain.

Denis Décosterd,  
chef du projet EtaCom

# Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale valdoise  
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature (sans autre mention particulière): 13 juin 2001

## DFIN

### Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A à l'Office d'impôt du district de Nyon 100%

**Mission:** traitement des dossiers relevant du domaine du droit de mutation et des successions; donations pour les dossiers relevant de l'imposition régie par la LSMD.

**Profil:**

**Renseignements:**

**Adresse:**

### Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A à l'Office d'impôt des personnes morales 100%

**Mission:**

**Profil:**

**Renseignements:**

**Adresse:**

### Employé-e de bureau qualifié-e à la Commission d'impôt et Recette de Lausanne-District 100%

**Mission:**

**Profil:**

**Renseignements:**

**Adresse:**

### Employé-e d'administration ou secrétaire au sein du Registre foncier 100%

**Mission:**

**Profil:**

**Renseignements:**

**Adresse:**

### Employé-e principal-e d'administration au Service des gérances et des achats 100%

**Mission:**

**Profil:**

**Délai d'envoi:**

**Renseignements:**

**Adresse:**

### Collaborateur/trice administratif/ive au Service des gérances et des achats 100%

**Mission:**

**Profil:**

**Délai d'envoi:**

**Renseignements:**

**Adresse:**

### Employé-e principal-e d'administration auprès du Service des finances 100%

**Mission:**

**Profil:**

**Renseignements:**

**Adresse:**

## DEC



---

---

**DFJ**

---

---

**DIRE**

---

---

---

---

---





---

---

---

---

## DINF

---

---

---

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

**BRM** Bureau du recrutement et de la mobilité  
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23  
**Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.**



# Retour des Kosovars: le Canton adopte une politique humaine, réaliste et nuancée

## Chiffres

Nombre de requérants d'asile kosovars attribués au Canton de Vaud, par année, (8,6 % du total des requérants tous pays confondus)

| Année | Nombre |
|-------|--------|
| 1995  | 414    |
| 1996  | 568    |
| 1997  | 602    |
| 1998  | 1787   |
| 1999  | 2773   |
| 2000  | 295    |

## Organisation des retours

La Confédération a décidé d'organiser les départs en 3 phases

### Phase I:

Inscription avant le 30.11.1999

Aide financière: 2000 francs par adulte, 1000 francs par enfant.

Aide matérielle: matériel de reconstruction sur place.

Pour le canton de Vaud, 1025 participants.

### Phase II:

Inscription avant le 30.04.2000

Aide financière: 1000 francs par adulte, 500 francs par enfant.

Aide matérielle: matériel de reconstruction sur place.

Pour le canton de Vaud, 845 participants.

### Phase III:

Retours non-volontaires (sans aide au retour):

Nombre de personnes concernées au 31.05.2000 : 3276.

Nombre de personnes concernées au 15.03.2001 : 1663.

Nombre de départs/cas réglés dans le cadre de la phase III, entre le 31.05.2000 et le 15.03.2001: 1613.

*Responsable de l'exécution des décisions fédérales sur l'asile, le Conseil d'Etat privilégie l'accueil, le retour et la lutte contre la délinquance. Quelques précisions en marge de l'occupation de l'église de Bellevaux par des ressortissants kosovars soutenus par le collectif «En 4 ans, on prend racine».*

En Suisse, c'est la Confédération qui régit le statut des réfugiés et fixe la politique globale de l'asile. La Confédération a une compétence exclusive en la matière, les cantons n'ayant que les compétences d'exécution de la politique et des décisions fédérales.

Face à ses responsabilités d'exécution de la politique fédérale, le Canton de Vaud a défini une politique humanitaire et réaliste basée sur 3 axes: l'accueil, le retour et la lutte contre la délinquance (voir page ci-contre).

A son arrivée en Suisse, un requérant d'asile doit se faire enregistrer et déposer sa demande d'asile dans un des quatre centres fédéraux du pays, à la frontière ou auprès d'une représentation suisse à l'étranger. Il est alors entendu et contrôlé. Puis, l'autorité fédérale l'affecte à un canton. Le Canton de Vaud recevait, jusqu'à fin 2000, 8,6 % des requérants entrant en Suisse. Le chiffre est passé à 8,4 % depuis l'ouverture à Vallorbe d'un centre fédéral d'enregistrement des requérants d'asile (CERA).

### Ouverture vaudoise

L'attribution de requérants kosovars au Canton de Vaud était favorisée par la présence d'une nombreuse population kosovare résidente (permis C, B), le canton se montrant particulièrement

ouvert pour les regroupements familiaux qui lui étaient soumis à autorisation selon la loi sur l'asile.

En août 1999, le nombre total de ressortissants kosovars concernés par la levée de l'admission provisoire dans le canton de Vaud était de 6000 environ. Parmi eux, environ 850 ont vu entre-temps les conditions de leur séjour réglées (admissions provisoires dans le cadre de l'action humanitaire 2000, regroupements familiaux).

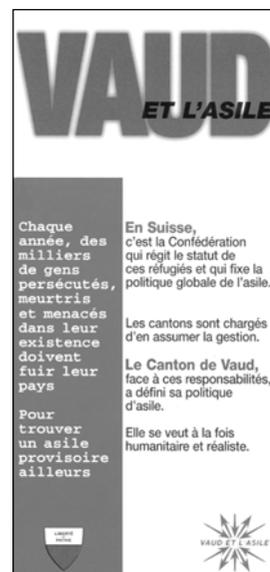
### Situations particulières

Le Canton de Vaud doit mettre en œuvre la politique fédérale en matière de renvoi des ressortissants Kosovars selon les dispositions légales fédérales.

Toutefois, le Conseil d'Etat, en se basant sur la ligne politique d'asile vaudoise, à la fois humanitaire et réaliste, souhaite tenir compte de situations particulièrement difficiles, au-delà des directives fédérales. Ainsi, le DIRE a émis des directives régissant la mise en œuvre du renvoi des Kosovars, stipulant que les cas de personnes en difficultés graves doivent être étudiés de manière individuelle en vue de déterminer s'il y a lieu soit de différer le renvoi, soit d'intervenir auprès des autorités fédérales lorsque le renvoi peut être considéré comme non-exigible du point de vue du Canton.

Le canton examine individuellement les dossiers sous l'angle d'un critère cantonal: les difficultés graves. A ce titre, le canton a délivré une autorisation cantonale provisoire à 72 personnes.

Dans ce contexte, une durée de séjour en Suisse de plus de quatre ans ou l'exercice d'une activité lucrative n'ont toutefois pas été retenus comme des raisons permettant en elles-mêmes de conclure qu'une personne est vulnérable ou en difficultés graves.



Les 16 000 exemplaires de ce petit dépliant, édité par le DIRE et le DSAS fin 2000, sont quasiment épuisés suite aux demandes d'information des communes, des écoles (travaux pratiques d'élèves) et des milieux politiques et institutionnels vaudois ou d'autres cantons.



JOEL CHRISTIN

Ouvert en 1999 par le canton, en collaboration avec la FAREAS et la Croix-Rouge suisse, le Centre cantonal d'aide au retour, aujourd'hui «Perspectives migrantes», aide les demandeurs à concrétiser leurs projets liés à un retour, notamment lors des démarches auprès de l'Office fédéral des réfugiés. Des bilans de compétences et un soutien à la recherche de stages de formation sont aussi proposés pour améliorer les conditions de retour des candidats.

## Deux exemples

Voici des exemples de cas de difficulté grave aux yeux du canton:

- famille kosovare venue rejoindre le père de famille à la suite de la crise de 1999, père et mère domiciliés dans le canton ainsi que les enfants mineurs; admission par le canton de la dernière fille, âgée de plus de 18 ans et ne pouvant donc, selon la législation fédérale, bénéficier du regroupement familial. Dans un tel cas, le canton considère qu'il y a une difficulté grave pour la jeune fille qui devrait rentrer seule au Kosovo.
- Couple marié dont le mari bénéficie d'une prolongation de séjour en raison de ses études, le canton s'oppose à la demande fédérale de proposer le renvoi de la jeune femme et de son enfant de 10 mois, car il considère qu'il y a un cas de détresse humanitaire.

## Aide au retour

- En décembre 1999, afin de faciliter le retour des personnes concernées, le

canton en collaboration avec la FAREAS et la Croix-Rouge suisse, a ouvert le Centre cantonal d'aide au retour pour fournir aux ressortissants kosovars des conseils et des réseaux de contacts en vue du retour, ainsi que des possibilités de perfectionnement professionnel.

- En février 2001, le Conseil d'Etat a approuvé un programme pour aider les personnes renvoyées à transporter leurs biens au Kosovo (financé par le Fonds cantonal pour le renforcement du financement de l'asile).
- Par ailleurs, il s'implique dans d'autres projets de soutien aux ressortissants kosovars retournés dans leur pays, par exemple en appuyant la mise sur pied d'une clinique gynécologique mobile qui a déjà débuté ses activités en 2001, ou en soutenant l'association Paysans solidaires dans l'organisation d'un programme d'aide sur place (financé par le fonds cantonal pour le renforcement du financement de l'asile).

- Il compte, à plus long terme, soutenir des projets privés ou publics de reconstruction ou de création de PME – qui pourraient offrir à terme des emplois – ou faire le lien entre ces projets et les besoins dont il a connaissance au Kosovo.

## Evénements actuels

Au sujet de l'occupation d'un lieu saint, le Conseil d'Etat rappelle que l'Eglise évangélique réformée et le Vicariat épiscopal de l'Eglise catholique n'y sont pas favorables, une telle action devant à leurs yeux être réservée à des cas exceptionnels. Le Conseil d'Etat partage ce point de vue. Il précise toutefois qu'il n'entend pas déloger les occupants par la force, à moins que la sécurité publique ne l'exige.

D'autre part, le Conseil d'Etat est d'avis que la visibilité médiatique donnée par le mouvement «En 4 ans on prend racine» est de nature à pénaliser les relations avec la Confédération et à cristalliser les positions, rendant plus difficile l'émergence d'une solution.

Isabel Balitzer Domon

## Action suivant 3 axes

La politique définie par le Canton de Vaud se base sur:

- l'accueil (offrir une protection et les meilleures conditions d'hébergement possible)
- le retour (faciliter le retour par une aide constructive)
- la lutte contre la délinquance (afin d'éviter que d'aucuns profitent de l'asile pour exercer des activités délictueuses et nuisent ainsi à leurs compatriotes).

La concrétisation de cette politique cantonale se mesure à l'aune des critères suivants:

- le lien confédéral: la solution préconisée respecte-t-elle le partage des compétences en matière d'asile?
- la responsabilité morale: la solution préconisée est-elle humaine et équitable?
- la sécurité publique: la solution préconisée permet-elle de lutter contre la délinquance?
- les conséquences financières: le canton est-il disposé à financer les conséquences de la solution préconisée (en particulier lorsque la Confédération pénalise une attitude plus large du canton)?
- l'égalité de traitement: des situations semblables sont-elles traitées de façon semblable?
- l'effet d'attraction du canton: la solution préconisée a-t-elle comme conséquences que le canton devient un lieu d'attrait pour les requérants attribués à d'autres cantons?
- les conséquences sur le plan économique: la solution préconisée est-elle défavorable au marché de l'emploi?
- les conséquences pour le requérant: la solution préconisée est-elle opportune, compte tenu des inconvénients qu'elle comporte par ailleurs pour le requérant?
- l'acceptabilité par la population: la solution préconisée sera-t-elle comprise et agréée par la population, (en particulier n'attisera-t-elle pas la xénophobie)?

C'est sur la confrontation de ces différents critères que se fondent les décisions générales du canton en la matière.



## Les décisions de la quinzaine

### DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

#### Transfert du chef du Service des forêts, de la faune et de la nature au Service de l'agriculture

M. Georges Herbez, actuellement chef du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) et Inspecteur cantonal des forêts au Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), rejoindra le 1er juin 2001 le Service de l'agriculture (SAGR) au Département de l'économie (DEC). Il y occupera le poste d'adjoint du chef de service, M. Olivier Dunant. M. Cornelius Neet, conservateur de la faune et de la nature, et M. Daniel Zimmermann, adjoint au chef de service, assureront conjointement la direction par interim du SFFN. Par ailleurs, M. Zimmermann assumera encore la fonction d'Inspecteur cantonal des forêts ad interim.

DSE, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021/316 45 14 – DEC, Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10

### DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

#### Extension du Collège propédeutique à l'Université de Lausanne-Dorigny

En mars 1999, le Grand Conseil a adopté un décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de 1'870'000 francs pour financer les études en vue de la construction de surfaces complémentaires à l'Université de Lausanne. Suites à ces études, le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret prévoyant notamment la construction de trois salles d'enseignement de 500, 300, et 200 places ainsi que de quatre salles de séminaires et de locaux pour le centre informatique et le centre audiovisuel. Le coût total de construction est devisé à 28'250'000.- dont 18'450'000.- à la charge du Canton de Vaud après déduction des subventions fédérales.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 01

#### Postes vacants à la direction d'établissements scolaire

Dans l'attente de l'application de la mesure d'économie 1.013 de la Table Ronde, le Conseil d'Etat soumettait à autorisation la repourvue des directions d'établissements vacantes. En application de cette même mesure, le Conseil d'Etat a décidé de procéder à la suppression de cinq postes de directeurs d'établissements dans le canton. Cette décision de gestion administrative ne touche ni le lieu de scolarisation des élèves ni le lieu de travail

des enseignants. Les établissements concernés sont ceux de: Prangins, Chavornay, Baulmes, Veyron-Venoge et Vallon-du-Nozon. La mise en œuvre de cette décision sera échelonnée au cours des prochains mois selon des modalités définies avec les partenaires. Plusieurs postes en attente sont dès lors autorisés à être repourvus.

Daniel Christen, Directeur général de l'enseignement obligatoire, 021/316 32 32

#### Mise au concours du poste de directeur de l'établissement secondaire Léon-Michaud à Yverdon-les-Bains

En date du 7 mai 2001, le député Roger Randin déposait une interpellation urgente demandant la mise au concours du poste de directeur de l'établissement secondaire Léon-Michaud à Yverdon-les-Bains. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat note que l'établissement mentionné ne fait pas l'objet de la mesure d'économie 1.013 de la Table Ronde. L'autorisation d'ouverture du concours est donc accordée par le Conseil d'Etat.

Daniel Christen, Directeur général de l'enseignement obligatoire, 021/316 32 32

### DINF

Département des infrastructures

#### Aménagement du territoire et constructions: nouveau règlement

Le Conseil d'Etat a adopté la modification du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RATC); cette modification entrera en vigueur le 1er juin 2001. Le principal objectif est de mettre en œuvre les nouveaux instruments (plan directeur localisé et plan de quartier de compétence municipale). Mais il s'agit aussi de mettre à jour un règlement datant de 1986 et d'adapter les règles de construction à l'évolution des normes techniques professionnelles.

Me Chantal Dupré, adjointe à la cheffe du Service de l'aménagement du territoire, 021/316 74 31

### DEC

Département de l'économie

#### Service universel de Swisscom: le Canton approuve le projet fédéral

La concession de Swisscom arrive à échéance à fin 2002. En prévision de la mise au concours de cette concession, que la Commission fédérale de la communication (ComCom) lancera durant le second semestre 2001, le Conseil fédéral a élaboré un projet de révision relatif à la définition du niveau de service universel. Consulté, le Conseil d'Etat vaudois approuve les modifications proposées. Il estime qu'elles renforcent le service universel, en évitant une marginalisation des régions périphériques et des PME grâce à une garantie d'accès à des réseaux numériques performants.

Vincent Hort, secrétaire général, 021/316 60 05

#### Octroi d'un prêt LIM pour la Centrale de chauffe au bois du Chenit

Le Conseil d'Etat a accepté l'octroi d'un prêt LIM (aide en matière d'investissements dans les régions de montagne) en faveur de la centrale de chauffe au bois de la commune du Chenit. Ce prêt, sans intérêt, s'élève à 1,6 mio, soit 800'000 francs de la Confédération et 800'000 francs du Canton de Vaud, avec un délai de carence de 5 ans à la société Sogebois SA. L'Exécutif cantonal a encore accepté une garantie partielle communale pour le prêt LIM cantonal à hauteur de 200'000 francs, le prêt fédéral étant garanti intégralement par la commune du Chenit. Enfin, il a consenti de prendre en charge 50% des pertes éventuelles de la Confédération.

Véronique Martrou, ingénieure agronome, Service de l'économie et du tourisme, 021/316 60 12

#### Modification du règlement sur l'Office arboricole professionnel

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement du 25 mars 1966 sur l'Office arboricole professionnel chargé de la défense économique de l'arboriculture fruitière vaudoise. L'ancien règlement d'application prévoyait que l'organisation et l'administration de l'Office étaient confiées à l'Union fruitière vaudoise. Dès le 4 avril 2000, cette association a modifié ses statuts et sa raison sociale pour devenir l'Union fruitière lémanique. Il s'est donc avéré nécessaire de mettre le règlement en conformité.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

#### Fonds arboricole cantonal: fixation de la taxe professionnelle des producteurs de fruits

Selon les dispositions de la loi du 23 novembre 1964 sur l'arboriculture fruitière, un fonds spécial intitulé «Fonds arboricole cantonal» et géré par l'Etat, est créé en vue de pourvoir aux dépenses de l'Office arboricole professionnel, chargé de la défense économique de cette branche. Le Conseil d'Etat a adopté un projet d'arrêté fixant, pour 2001 et 2002, le taux de cette taxe à Fr. 1.30 l'are pour les cultures fruitières et à Fr. 0.65 l'are pour les vergers agricoles.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

#### Enquête sur les surfaces consacrées aux légumes et aux fraises

Les dispositions de la loi du 18 novembre 1957, instituant un office central de la culture maraîchère, prévoient que tout producteur de légumes et de fraises est tenu de payer au «Fonds maraîcher cantonal» une contribution annuelle, dont le montant est proportionnel à la surface de terrain cultivée. Dans le but

de refondre le barème des cotisations, le Conseil d'Etat a adopté un projet d'arrêté ordonnant, pour 2001 et 2002, des enquêtes sur les surfaces consacrées à ces plantations, afin de fixer le taux de la contribution.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

## Taxe pour financer les travaux de l'Office central de la culture maraîchère

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'exécution de la loi du 18 novembre 1957, instituant un Office central de la culture maraîchère pour le canton. Il introduit une nouvelle taxe de base de Fr. 50.- par producteur, selon le système adopté par l'Union maraîchère suisse, justifié pour la rétribution des tâches exécutées par l'Office en faveur de l'ensemble de la profession. Cette prime de base servira à des opérations de marketing et d'information.

*Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98*

## Le vétérinaire cantonal fait valoir son droit à la retraite

Le Conseil d'Etat a pris acte de la demande de M. Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal et chef du Service vétérinaire cantonal, de faire valoir son droit à la retraite dès le 31 octobre 2001. M. de Meuron, qui a débuté son activité au sein de l'Etat de Vaud en 1970, a été nommé vétérinaire cantonal et chef du Service vétérinaire cantonal en 1997. Ses efforts se sont tout particulièrement portés sur la protection des animaux et c'est sous sa direction que le laboratoire du Service vétérinaire a été doté d'un laboratoire de biologie moléculaire. M. de Meuron a publié plusieurs articles scientifiques dans les domaines de la bactériologie et de la sérologie.

*Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10 – Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78*

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

## Le Canton rejette le projet de révision du droit de la responsabilité civile

L'Office fédéral de la justice a récemment mis en consultation un avant-projet de loi sur la révision et l'unification du droit de la responsabilité civile. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rejette les innovations consistant à instituer une responsabilité civile indépendante de toute faute de la part de l'auteur, dans le but de renforcer la position de la personne lésée. Le Conseil d'Etat y voit une forme de déresponsabilisation de cette dernière qui pourrait mener à une recrudescence des actions civiles dans tous les domaines, notamment du fait d'interventions médicales. Le Conseil d'Etat estime primordial de conserver le principe de la responsabilité personnelle au centre de notre ordre juridique, raison pour laquelle il s'oppose aux innovations susmentionnées.

*Me Jean-Luc Schwaar, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 45 63*

## Oui à la naturalisation facilitée

S'exprimant dans le cadre d'une consultation fédérale sur le rapport d'un groupe de travail fédéral chargé de recenser les besoins de révision dans le domaine de la naturalisation, le Conseil d'Etat a accueilli favorablement les propositions tendant à

favoriser la naturalisation des étrangers de la 2ème génération, voire de la 3ème génération pour lesquels il a prôné la solution de l'acquisition de la nationalité par déclaration plutôt que celle de l'acquisition automatique (droit du sol), ainsi qu'à réduire le temps de résidence des autres étrangers.

*Me Jacques Grossrieder, Service de la population, 021/316 46 46*

## Procédure accélérée pour les demandes de naturalisation de jeunes étrangers

Dans sa réponse à une interpellation du député Patrick de Preux, le Conseil d'Etat rappelle que le Canton de Vaud a mis en place une procédure accélérée de traitement des demandes de naturalisation pour les jeunes étrangers. Cette procédure s'applique aux jeunes étrangers âgés de moins de 25 ans révolus lors du dépôt de la demande, qui sont titulaires d'une autorisation d'établissement et qui ont accompli l'essentiel de leur scolarité obligatoire en Suisse selon le plan d'études suisse. Elle s'applique ainsi non seulement aux jeunes étrangers ayant effectué l'essentiel de leur scolarité auprès d'une école publique, mais également à ceux qui l'ont effectuée auprès d'une école privée si cette dernière suit le plan d'études suisse.

*Jacques Grossrieder, Service de la population, 021/316 46 46*

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

## Tarifs intercantonaux dans le domaine hospitalier

Le Conseil d'Etat a informé le Grand Conseil des suites données à la résolution du député Pascal Broulis qui invitait le Conseil d'Etat à renégocier la convention intercantonale d'hospitalisation pour que les rabais accordés ne concernent que la partie des investissements actuellement non facturés. Le Conseil d'Etat a estimé important de passer le cap difficile de cette année 2001 sans rompre les relations de collaboration avec les autres cantons romands, mais se réserve de revenir sur la question, en s'appuyant sur le soutien apporté par le Grand Conseil à la motion du député Broulis.

*Thierry Blanc, Service de la santé publique, 021/316 42 02*

## Maîtrise du budget de la FAREAS

En réponse à une interpellation du député Jean-Marie Béguin quant aux coupes financières introduites par la direction de la FAREAS dans son budget 2001 et quant à la qualité de la gestion financière de la FAREAS, le Conseil d'Etat rappelle les mesures qu'il a prises quant au suivi de l'organisation et de la gestion de la FAREAS. Le Conseil d'Etat estime ainsi que la FAREAS ne souffre pas d'«auto-cannibalisme», mais qu'elle se doit de prendre les mesures pour maîtriser son budget dans les limites des subsides fédéraux.

*Gérald Rohrbach, Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 51 81*

## Restructuration dans le domaine de la lutte antialcoolique

Le Conseil d'Etat a décidé de transférer les deux missions jusqu'ici confiées à l'Office cantonal antialcoolique (OCA) au Département universitaire de médecine et santé communautaires des Hospices cantonaux, dès le 14 mai 2001. L'OCA sera donc remplacé par deux nouvelles unités, celle de médecine du trafic, reliée à l'Institut universitaire de médecine légale, et celle socio-éducative, rattachée au Centre de traitement en alcoologie récemment créé. Le personnel de l'OCA sera transféré aux Hospices cantonaux.

*Dr Jean-Bernard Daepfen, Centre de traitement en alcoologie, 021/345 24 49*

## Fonds privés et publics aux Hospices cantonaux

En réponse à l'interpellation du député Vuillemin concernant les fonds privés et publics aux Hospices cantonaux, le Conseil d'Etat présente une analyse détaillée des dispositifs de contrôle des flux financiers sur le plan économique et juridique. Il dresse également un bilan intermédiaire des activités déployées dans le cadre du transfert de technologie suite à la création d'un poste de responsable du partenariat industriel aux Hospices.

*D. Petitmermet, secrétaire général des Hospices cantonaux, 021/314 70 05*

## DFIN

Département des finances

## Oui au projet de modification de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne

Dans le cadre de la consultation fédérale sur le projet de modification de la loi sur les banques et les caisses d'épargne, le Conseil d'Etat soutient les dispositions proposées par le Département fédéral des finances. Il reconnaît ainsi l'importance d'adapter la législation en matière d'assainissement des banques et de protection des épargnants.

*Isabelle Salomé, secrétaire générale du Département des finances, 021/316 20 02*

## Déclaration d'impôt des entreprises et secret fiscal

Le député Josef Zisyadis demande au Conseil d'Etat diverses informations, essentiellement de nature fiscale, concernant les sociétés André, Andava et Forus. La plupart de ces questions se heurtent aux exigences du secret fiscal. Le Conseil d'Etat rappelle à titre général que toute société assujettie dans le canton a l'obligation de déposer une déclaration d'impôt avec diverses annexes, en particulier une comptabilité probante. Conformément à la loi, l'Administration cantonale des impôts contrôle la déclaration d'impôt et ses annexes. Elle procède aux investigations nécessaires lors de la procédure de taxation. La société concernée est par ailleurs tenue de collaborer dans le cadre de ces procédures.

*Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts 021/316 20 73*

# Lausanne sous tropiques: un voyage offert à l'imagination

*Une exposition dont les pièces sont disséminées à travers Lausanne invite les promeneurs à imaginer la région sous les palmiers, il y a des millions d'années.*

Des forêts tropicales aux palmiers luxuriants, des animaux aux noms exotiques tels l'Anthracotheurium valdense, il ne s'agit pas là de l'offre d'une agence touristique, mais plutôt d'une invitation à un voyage dans le temps, il y a quelque 23 millions d'années dans notre région. «Lausanne au temps des palmiers» est une exposition urbaine et virtuelle, préparée par le Centre des technologies pour l'enseignement et la formation (CenTEF) de l'Université de Lausanne, avec les Musées cantonaux de géologie, de zoologie et de botanique. Inaugurée en mai, lors du Festival Science et Cité, elle se prolongera jusqu'au 25 août 2001.

Cette exposition présente les fossiles découverts en ville de Lausanne, surtout au XIX<sup>ème</sup> siècle, lors de l'exploitation des carrières de molasse et des grands travaux d'urbanisme. Ces nombreux trésors ressortent aujourd'hui des dépôts du Musée cantonal de géologie pour témoigner d'une lointaine époque au climat tropical, le Miocène.

L'imagination se laisse facilement emporter à la vue de ces fossiles présentés dans les vitrines de commerçants et artisans lausannois, tout près des endroits où ils ont été mis à jour.

Ces vitrines constituent autant de mini-musées de proximité, dans la ville et au cœur de quartiers populaires, près d'un public à surprendre et parfois peu disposé à fréquenter les musées; des ponts lancés entre la

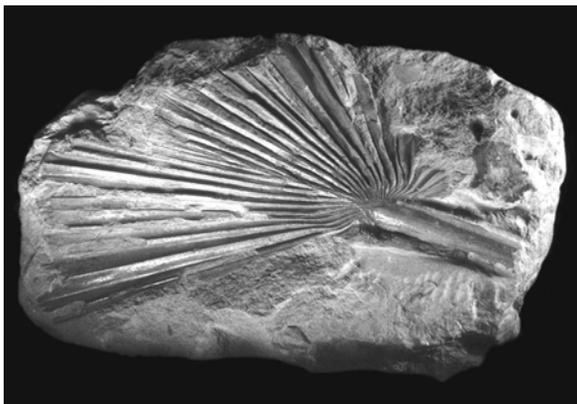
science, les institutions et la cité.

Un dépliant a été imprimé pour situer ce «multimusee en ville», il est distribué chez les commerçants et les musées partenaires ainsi qu'aux offices du tourisme de la gare et d'Ouchy. De plus, le remarquable ouvrage de Marc Weidmann, ancien directeur du Musée de géologie, a été réédité pour l'occasion. *Les dessous d'une ville: petite géologie lausannoise* est en vente au prix de 10 francs, au Palais de Rumine, à l'Espace Arlaud, à la librairie Basta! et au Musée de géologie.

A l'adresse web [www.multimusee.ch](http://www.multimusee.ch), un support multimédia complète l'exposition présentée en ville. Il contient des explications sur les fossiles en général, sur les découvertes lausannoises, sur l'évolution... mais aussi des jeux et du matériel didactique.



Reconstitution scientifique du paysage lausannois à l'Oligocène, il y a 27 millions d'années. Au premier plan, des «Anthracotheurium valdense», une espèce disparue proche de l'hippopotame et du cochon!



Empreinte de feuille de palmier *Sabal major*, Ce fossile fut découvert à Lausanne au siècle dernier, lors de travaux à Mon-Repos. Age: 23 millions d'années.

## Spectacles

**Eglise de St-Etienne, Moudon.**

*Orchestre de Chambre de la Broye*, direction Istvan Nagy. De J.-S. Bach à Jean Balissat. Dimanche 1<sup>er</sup> juin, 17h.

*Chœur Gospel Melody*, avec le Vufflens Jazz Band. Dimanche 17 juin, 17h.

**Grange de Dorigny, Lausanne.** *Les sept Lear* de Howard Barker, par la Cie Jours Tranquilles, mise en scène Fabrice Gorgerat. Jusqu'au 3 juin.

**Théâtre de Vidy, salle Charles Apothéloz.** *La ménagerie de verre*. Traduit de Tennessee Williams. Mise en scène Irina Brook. Du 5 au 24 juin.

## Expositions

**Espace Arlaud, Lausanne.** *Arts de vivre Vaud 2000*. Enquête photographique vaudoise par 16 artistes. Jusqu'au 22 juillet.

**Musée historique, Lausanne.** *Regards sur la ville, 1900-1939*. Quelque 550 photos ou images de Lausanne. Jusqu'au 19 août.

**Fondation de l'Hermitage, Lausanne.** *Picasso, Klee, Dubuffet...* Collection Jean Planque. Du 1<sup>er</sup> juin au 26 août.

**Musée de l'Art brut, Lausanne.** *Johann Hauser*. Jusqu'au 30 septembre.

**Fondation Claude Verdan-Musée de la main, Lausanne.** *Traversée des Mondes. Art et médecine en Afrique*. Jusqu'au 16 septembre.

**Cabinet des Estampes, Vevey.** *Picasso*. La suite des «347»: gravures de la collection Jean Planque. Jusqu'au 9 septembre.

**Musée de design et d'arts appliqués contemporains, Lausanne.** *L'opéra au mu.dac*. Décors et costumes des représentations de *Lucio Silla* de W.A Mozart, créées pour l'Opéra de Lausanne en février 2001. Jusqu'au 12 août.

**Musée et Jardins botaniques cantonaux, Montriond, Lausanne.** *Nos protégées, attraits de la flore vaudoise*. Diavographies de Mathias Vust. Du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet.

**Musée historique, Lausanne.** *Regards sur la ville, 1900-1939*. Quelque 550 photos ou images de Lausanne. Jusqu'au 19 août.

## Découverte

**Chalet-à-Gobet, Peccaud (suivre le fléchage à partir de l'Auberge du Chalet-à-Gobet):** *Mouilles et gouilles du Jorat*. Promenade de 2h30 commentée sous la conduite de spécialistes du Service des forêts de la Ville de Lausanne. Samedi 9 juin, 14 heures. (renseignements 021/784 39 19).